

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 135 (2009)  
**Heft:** 18: Enseignements vernaculaires

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## HAUSSE POUR LES INGÉNIEURS ET BAISSE POUR LES ARCHITECTES

L'enquête sur les salaires que la **sia** réalise en moyenne tous les deux ans en collaboration avec d'autres associations, se fonde sur les données salariales de quelque 8 800 employés de 600 bureaux d'étude. Le dépouillement de la dernière enquête montre que, toutes spécialités confondues, le salaire brut moyen s'est apprécié de 5,2% entre 2006 et 2009 pour atteindre 96 640 CHF. Compte tenu d'un renchérissement de 2,7% pour la même période, la hausse réelle est de 2,5%. L'enquête révèle aussi de fortes disparités.

### Répartition disparate des variations

Alors que la hausse réelle s'établit à 5,5% pour les ingénieurs civils, à 5,2% pour les spécialistes en technique du bâtiment et à 2,1% pour les

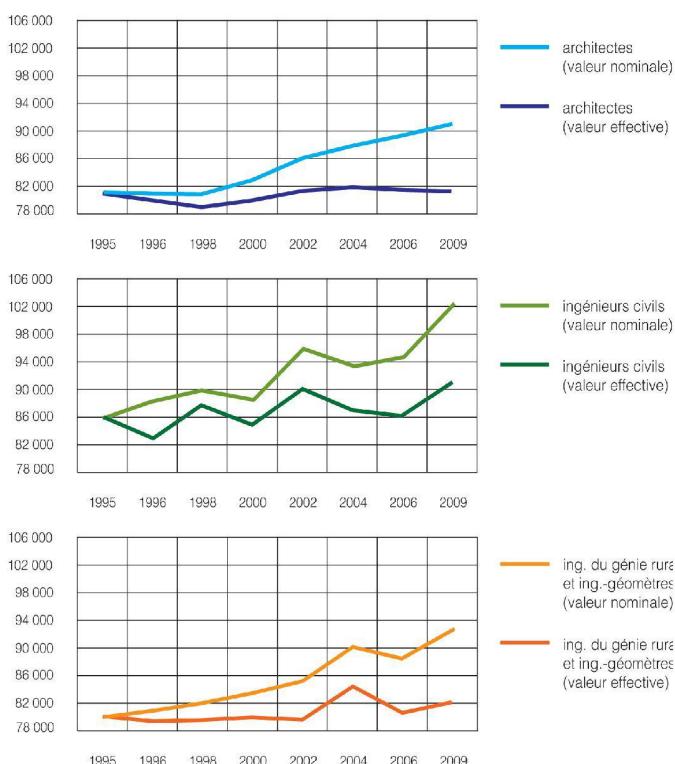
ingénieurs du génie rural et les géomètres, les architectes subissent une baisse réelle de 0,3% et même de 4,3% pour les architectes paysagistes. Les variations sont très inégales selon la fonction exercée: pour les ingénieurs en technique du bâtiment, en génie rural et les géomètres, seuls les postes dirigeants profitent d'une forte hausse. Chez les architectes, en revanche, ce sont les postes dirigeants qui sont le plus rudement frappés à la baisse, avec un manque à gagner de 12,2%.

Avec un salaire brut moyen de 106 808 CHF, les professionnels de l'aménagement du territoire occupent le sommet de l'échelle salariale, suivis par les spécialistes en environnement (103 064 CHF) qui devancent pour la première fois les ingénieurs civils (102 478 CHF). Loin derrière, les architectes paysagistes sont les moins bien rémunérés avec 82 540 CHF, tandis que les architectes perçoivent 91 253 CHF.

### Rémunération des architectes en question

Les améliorations salariales dont profitent les ingénieurs civils s'expliquent avant tout par la pénurie persistante de professionnels qualifiés, tandis que les rémunérations en forte hausse des spécialistes de l'environnement et aménagistes dénotent l'importance grandissante que l'économie accorde à ces professions. La croissance est aussi imputable à la bonne conjoncture qui a prévalu jusqu'à l'été 2008. La réévaluation des salaires de la branche a encore bénéficié de l'augmentation moyenne de 6 % des taux de rémunération horaire que la Coordination des Services fédéraux de la construction et de l'immobilier (KBOB) a concédée à fin 2008, sur les recommandations conjointes de la **sia**, de la Fédération des Architectes Suisses (FAS), de la Fédération suisse des architectes suisses indépendants (fsai) et de l'Union suisse des Sociétés d'ingénieurs-conseils (usic).

Les conditions étaient à priori aussi favorables à une augmentation des salaires des architectes. L'évolution inverse observée ne s'explique pas par le ralentissement des affaires depuis mi-2008 et que de façon marginale par les pressions exercées sur les honoraires. Selon Daniel Kündig, président de la **sia**, la baisse des revenus reflète les scrupules des bureaux d'architecture à exiger systématiquement de justes honoraires pour leurs prestations. La détérioration de la conjoncture ne devrait pas contribuer à pallier cette lacune. Pour maintenir les effectifs qualifiés et assurer la relève – la Suisse ne souffre pas seulement d'un manque d'ingénieurs, mais aussi de plus en plus d'architectes (expérimentés en particulier) – le président de la **sia** demande instamment aux architectes de prendre des mesures appropriées.



## COURS SUR LE RADON DANS LES BÂTIMENTS

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol. L'émission de radon peut atteindre des concentrations nocives pour la santé. Ces émissions ont toujours existé, mais ce n'est que depuis quelques années que l'on a pris conscience des risques associés à ce gaz. Ceci en partie par la sensibilité accrue de la société face aux risques liés à la radioactivité, mais aussi parce que de nouvelles techniques de construction (par exemple Minergie) ont contribué à accentuer le phénomène. En 1994, la Suisse s'est dotée d'une législation traitant de la problématique du radon (Ordonnance du 22 juin 1994 sur la radioprotection (ORaP)), qui prévoit des prescriptions de construction pour les bâtiments et implique donc indirectement la responsabilité de l'architecte et de l'ingénieur.

L'EPFL, en collaboration avec l'Université de Lausanne (UNIL), l'Université de la Suisse italienne (USI), l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la **sia**, organise un cours structuré en quatre modules d'une journée, avec comme objectif d'acquérir des connaissances

### Cours sur le radon

Dates :  
9 octobre 2009  
23 octobre 2009  
13 novembre 2009  
4 décembre 2009

Renseignements et inscriptions :  
Jean-Denis Bourquin, EPFL-ENAC-Décanat,  
Bâtiment GC, Station 18, 1015 Lausanne  
jean-denis.bourquin@epfl.ch, +41 21 693 20 44

### Cours SIA-Form en Suisse romande

6 octobre 2009, 13.30–17.30h, Lausanne : Recrutement de personnel  
6 octobre 2009, 17.30–19.30h, Lausanne : Actualités dans la jurisprudence  
8 et 9 octobre 2009, 13.30–17.30h et 9.00–17.30h, Genève : La norme SIA 118  
14 octobre 2009, 16.00–19.30h, Lausanne : Energie thermique  
22 octobre 2009, 9.00–17.00h, Neuchâtel : Facturation de variations de prix  
Pour le programme complet de formation SIA-Form : [www.sia.ch/form](http://www.sia.ch/form)

scientifiques pour la compréhension du phénomène radon, ses effets sur la santé et ses conséquences sur le plan constructif et urbanistique. Le cours s'adresse en priorité à des ingénieurs et architectes diplômés des EPF, des universités et des HES et correspond à deux crédits ECTS. Il se terminera par un examen (février 2010) comprenant une évaluation des connaissances théoriques et la présentation d'un cas pratique d'assainissement de bâtiment. La réussite de cet examen donne droit à une attestation de l'EPFL et à l'inscription dans la liste des consultants radon recommandés par l'OFSP.

Walter Maffioletti, SIA-Form Romandie

## MAINTENANCE DES STRUCTURES PORTEUSES – SIA 269

Avec l'élaboration du projet SIA 269, les prestations des ingénieurs doivent être améliorées en réduisant les mesures d'entretien, en particulier les interventions structurales, et ainsi aussi les coûts. Cette augmentation de l'efficacité revêt une très grande importance dans le domaine de la conservation des ouvrages où la gamme des mesures à entreprendre va de « rien faire » à « construction de remplacement ».

L'ensemble de la série de normes SIA 269 doit constituer un ouvrage normatif concis et cohérent qui se réfère autant aux normes sur les structures porteuses SIA 260 à 267 pour les nouvelles constructions qu'à la norme existante SIA 469 « Conservation des ouvrages ». Le nouvel ensemble normatif va former une unité avec les normes existantes et se limiter clairement aux intérêts de la conservation des structures porteuses et éviter la répétition de textes des normes faisant référence.

Des cours d'introduction sont en cours de planification afin de faciliter la mise en pratique des normes maintenance. La préparation et l'exécution des cours d'introduction, probablement au cours

### Mise en consultation SIA 269

La mise en consultation des normes de maintenance des structures porteuses a commencé le 18 septembre 2009 et dure jusqu'au 18 décembre 2009. Les projets des huit normes (SIA 269 et SIA 269/1 à SIA 269/7) sont disponibles sous <[www.sia.ch/consultations](http://www.sia.ch/consultations)>. Au même endroit vous trouverez le formulaire électronique en format Word pour les commentaires et prises de position. Pour faciliter l'assemblage du collage, nous vous prions de remplir pour chaque norme un nouveau formulaire. Les commentaires doivent être soumis par e-mail à [juerg.fischer@sia.ch](mailto:juerg.fischer@sia.ch) et sont acceptés seulement sous forme électronique. À la même adresse vous trouvez un formulaire de réponse et nous vous prions de déposer vos commentaires généraux concernant le projet global même si vous ne participez pas à la mise en consultation.

des premiers mois de l'année 2011, sont concentrés dans un projet auto-nome.

La mise en consultation officielle relative aux projets (voir encadré) fait partie intégrante de l'élaboration des normes. Elle permet à toutes les personnes intéressées de s'informer au sujet des normes et en cas de besoin de déposer une prise de position. Réservez le temps nécessaire à cette mise en consultation.

Dr Markus Gehri, normes et règlements SIA

## PRÉSIDENCE DU GPA

Le Groupe professionnel Architecture (GPA) a chargé une commission d'organiser la succession de Lorenz Bräker, président de longue date. Membre fondateur, Lorenz Bräker dirige le GPA depuis une bonne dizaine d'années et souhaite remettre en d'autres mains la prise en charge des intérêts spécifiques des professions d'architecte, d'architecte d'intérieur, d'architecte-paysagiste, d'urbaniste et d'économiste de la construction. Le GPA remercie Lorenz Bräker de son engagement exceptionnel.

Le président ou la présidente du GPA préside les séances des organes du GPA (en particulier le Conseil et le Comité) et représente le GPA dans les organes supérieurs **sia** (Conférence des présidents, Assemblée des délégués). Il ou elle peut déléguer la représentation dans des organes externes.

La fonction de président ou présidente du GPA offre la possibilité de consolider la profession sur des questions cruciales. Parallèlement, il ou elle profite de l'échange avec différentes cultures et peut exercer son influence lors de décisions importantes pour la défense des intérêts des professions représentées.

La commission chargée de repouvoir la vacance, dirigée par Nathalie Rossetti, cherche un ou une architecte généraliste, si possible avec un titre académique et de préférence un propriétaire, associé ou partenaire d'un moyen ou d'un petit bureau d'architecture; un collaborateur responsable de projets dans un grand bureau d'architecture est aussi envisageable.

Contact pour la commission : Claudia Schwalfenberg (claudia.schwalfenberg@sia.ch, tél. 044 283 15 94) (GPA)

### **BOURSES EN DYNAMIQUE DES STRUCTURES**

La Fondation pour la dynamique des structures et le génie parasismique soutient des ingénieurs civils de la pratique, hautement motivés, ayant de bonnes qualifications et une formation correspondante, pour un séjour de plusieurs mois dans une université étrangère réputée, subventionné par une bourse dans le but d'une post-formation dans le domaine de la dynamique des structures et du génie parasismique. D'une manière générale, la fondation prend en charge une part importante des

frais de formation et, selon la situation familiale, jusqu'à la moitié environ du salaire. Une participation substantielle au salaire est attendue de la part de l'employeur. A travers ces bourses pour ingénieurs civils de la pratique, la fondation entend soutenir les efforts consentis par la Société suisse du génie parasismique et de la dynamique des structures (SGEB) et la **sia** pour favoriser et diffuser les connaissances en construction parasismique dont la Suisse a un urgent besoin. Les demandes doivent être adressées jusqu'au 31 octobre 2009. De plus amples informations sont disponibles sur le site <[www.baudyn.ch](http://www.baudyn.ch)> où les documents d'inscription peuvent être téléchargés.

(SGEB)



## **Et maintenant, devinez qui est le plus propre.**

Qu'il s'agisse d'oxydes d'azote ou de particules fines, le gaz naturel engendre beaucoup moins d'émissions polluantes que le bois, les granulés de bois et le mazout. C'est ce que prouve l'étude comparative issue de la nouvelle Ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Dans la pratique, on constate même que les valeurs du gaz naturel sont nettement inférieures. Vous trouverez plus d'informations sur les avantages écologiques du gaz naturel auprès de votre fournisseur de gaz local ou sur Internet.

Téléchargez dès maintenant l'étude comparative: [www.gaz-naturel.ch/fr/environnement](http://www.gaz-naturel.ch/fr/environnement)